



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36200

Texte de la question

M Raymond Lory attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que les musiciens professionnels ou amateurs qui en jouent. En effet, il y a deux sortes de basson joués dans le monde, l'un d'origine allemande et l'autre française, et ce qui inquiète l'association du basson français est que la libre concurrence entre les deux systèmes n'existe pas toujours. De récents concours de recrutement afin de pourvoir des postes de basson dans les opéras de Nice et de Lyon stipulaient dans leur règlement que les concours étaient réservés aux instrumentistes jouant le système allemand. Si les précédents de Nice et de Lyon se renouvelaient, que deviendrait notre système pédagogique des écoles de musique et des conservatoires qui se développe à partir du basson français, ainsi que la valeur d'un diplôme d'Etat qui ne permettrait plus de se présenter dans un concours en France. Enfin, si cet état de fait devait se poursuivre, que deviendront les instruments appartenant aux conservatoires et aux particuliers. Il est clair que tout un pan de la lutherie française disparaîtrait. C'est pourquoi il lui demande de prendre des mesures pour garantir la pérennité de cet élément du patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Lory Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36200

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 530